



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE

Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

MANIFESTE DES ADMINISTRATEURS

En 1979, des élus(es) et des militants(es) se mobilisent pour faire aboutir les projets de centres d'hébergement, l'association « Foyer d'Accueil pour les Sans Abris » devient « Foyer d'Accueil » puis ADALEA en 2007.

Force est de constater 30 ans après, que la situation des personnes sans-abri est toujours prégnante et ce malgré les nombreux appels et dispositifs qui se sont succédés.

Ces personnes touchées par la pauvreté, confrontées à des conditions socio-économiques difficiles ne sont malheureusement pas les seules, nous le constatons chaque jour au sein de nos 4 pôles d'activités : Accueil Ecoute et Veille sociale, Logement et Hébergement, Emploi Formation, Ateliers d'insertion.

Plus que jamais l'action et l'engagement d'ADALEA ont un sens aujourd'hui. L'association accompagne 4500 personnes par an et nombreux sont celles et ceux qui en 30 ans ont trouvé des solutions : un emploi, un toit, un lieu pour se poser, se laver ...Au-delà des réponses apportées, ils ont bénéficié d'une écoute, d'un accompagnement, d'un lien social qui était rompu.

En 2009 et malgré les différentes politiques, le constat est sans équivoque : si la pauvreté baisse en pourcentage, elle ne baisse pas en chiffres : plus de 8 millions de pauvres en France en 2007 lorsque l'on en comptait 7,4 millions en 1979. La pauvreté et l'exclusion n'ont pas diminué en volume, elles ont évolué et touchent aujourd'hui d'autres catégories de population : « les travailleurs pauvres », les jeunes, les familles monoparentales... Ces évolutions doivent nous amener à réfléchir **TOUS ENSEMBLE** à de nouvelles réponses qui prennent en compte les besoins de chaque individu de manière globale, approche que nous avons toujours défendue.

Pourtant, nous avons le sentiment parfois que cette nécessaire concertation que nous prônons dans nos valeurs associatives, n'est pas toujours partagée et que l'association est de plus en plus cantonnée à un rôle de prestataire de service et d'exécutant et non considérée comme un partenaire à part entière. Il nous semble que notre expertise comme celle de l'ensemble des associations d'insertion n'est pas reconnue à sa juste valeur et insuffisamment exploitée dans la définition des politiques publiques.

Notre proximité et notre souplesse sont des atouts indispensables pour s'adapter aux évolutions et lutter contre les nouveaux types d'exclusion, la confiance que nous accordent les financeurs et les usagers en témoigne. Qui mieux que les associations de terrain, de proximité connaissent les difficultés auxquelles sont confrontés les usagers ? Qui mieux que les associations peuvent faire remonter l'efficacité de tel ou tel dispositif qu'elles sont chargées de déployer et ainsi faire part des améliorations à apporter ? Enfin, qui mieux que les associations peuvent contribuer à l'élaboration de solutions innovantes en réponse aux besoins des usagers ? Nous pouvons être force de proposition à condition d'être entendus et pleinement impliqués en participant aux concertations en amont des prises de décisions.

Depuis 30 ans, nous avons contribué au développement d'un certain nombre de dispositifs. Depuis 30 ans, nous avons vu des actions stoppées au gré des alternances politiques. Depuis 30 ans nous avons dû nous adapter, créer, rebondir avec l'incertitude perpétuelle de ne jamais savoir si telle ou telle action serait maintenue, modifiée, supprimée, remplacée. Cette incertitude et ce manque de lisibilité à moyen terme ne sont pas sans questionner notre gestion quotidienne : faut-il embaucher ? faut-il réorganiser ? faut-il mutualiser ? Cette instabilité continue nous interpelle car notre mission est aussi et avant tout d'assurer une continuité de service à destination des usagers que nous accompagnons qui sont pour la plupart bien loin de ces considérations. Des progrès sont perceptibles aujourd'hui avec des programmations pluri-annuelles qui permettent de se projeter plus sereinement et de développer de nouveaux projets. Nous espérons vivement que ces nouvelles pratiques ne resteront pas lettre morte et seront confortées dans le temps. Comme toute organisation, l'association a besoin de changement pour créer l'émulation, évoluer, progresser, mais elle a aussi besoin de stabilité pour être efficace et se focaliser sur sa mission première : l'accompagnement de personnes qui cumulent souvent plusieurs problèmes qui ne se règlent pas en quelques semaines, mais bien en plusieurs mois voire en plusieurs années.

A l'heure où la mutualisation est au cœur des politiques publiques, y compris dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les pauvretés, l'association prend la pleine mesure de ces nouvelles pratiques. Nous saurons donc nous adapter à ces orientations et travaillons d'ores et déjà à la transversalité de nos services. Nous engagerons en 2010 l'élaboration de notre projet associatif et notre plan d'actions pour les 3 ans à venir en lien avec les administrateurs et les salariés. Notre stratégie s'inscrira pleinement dans cette démarche de mutualisation, de partenariat et de réseau, au service des personnes que nous accueillons.

Conscients de la fragilité des financements publics, l'association ne se contente pas non plus, d'une position attentiste, bien au contraire, nous prospectons et recherchons d'autres financeurs susceptibles de collaborer sur des actions ponctuelles mais tout aussi importantes pour les usagers dans la reconstruction de leurs liens sociaux. Ces mécènes ne sont bien évidemment pas la panacée mais contribuent au financement d'actions occasionnelles ou innovantes. ADALEA ne reste pas sur ses acquis, nous anticipons.

Cette adaptation doit s'accompagner aussi de contreparties, notamment de simplifications administratives. En 2008, ADALEA a signé 150 conventions sur ses 4 pôles d'activités. Les fonds dont nous bénéficions pour nos actions impliquent une traçabilité et une gestion rigoureuse que nous assurons au quotidien. Néanmoins, certaines lourdeurs administratives et la multiplication des conventions pour le financement d'une même action ne doivent pas constituer un frein à l'initiative et au volet opérationnel de nos missions. Sans remettre en cause la contractualisation, le suivi et l'évaluation des actions, il nous paraît indispensable qu'une concertation puisse être organisée afin de réfléchir à une simplification administrative voire à la mutualisation de certaines conventions. Tout le temps mis au service de l'administratif, de la gestion comptable et financière, du rendu compte... n'a de sens que s'il apporte une plus value au service rendu or aujourd'hui ce temps prend le pas dans les organisations sur l'action, prend le dessus dans les échanges avec les financeurs, on parle beaucoup du budget, de plus en plus rarement de ce que l'on fait, du service apporté... et c'est dommageable.

Au terme de 30 ans d'engagement et d'actions, à l'aube de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, ces quelques lignes écrites avec les administrateurs ne se situent pas sur le registre de la plainte, mais deviendront notre plainte car nous avons la conviction que les associations telles qu'ADALEA sont des « amortisseurs de la paix sociale », qu'elles ont une utilité sociale que nous continuerons à défendre.